

## CONSEIL COMMUNAL 2 CAUDERES – LA FAUVETTE – POSTE – MAIRIE

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION RESTREINTE EN VISIO-CONFERENCE DU 10 FEVRIER 2021

Accueil des Conseillers communaux par M. Joyon, Président. Une nouvelle fois le Conseil se réunit en visioconférence.

Ordre du jour :

#### **1 Approbation du compte-rendu de la dernière séance.**

Des demandes de modifications ont été prises en compte suite aux observations formulées par des Conseillers par courriel. Elles sont présentées et actées par l'assemblée.

Après débat, il est également décidé de rajouter dans le compte-rendu qu'un Conseiller avait proposé une initiative qui n'a pas été retenue par les autres membres, à savoir la mise en place d'un système de calcul de l'impact carbone des actions du Conseil Communal.

Enfin il est demandé de rajouter une précision concernant la représentativité des différents quartiers au sein du Conseil. Il est précisé dans le compte-rendu que celle-ci devra être mieux prise en compte dans les futurs Conseils Communaux. Ce point doit être particulièrement étudié par le Groupe de Travail Participation du Conseil Communal.

Un nouvel échange porte sur la pertinence de faire figurer le nom des Conseillers présents et absents lors des réunions du Conseil dans les comptes-rendus ; il y a deux points de vue divergents exprimés au sein du Conseil.

Le service juridique de la Ville doit être consulté pour connaître son point de vue sur le sujet.

➤ *Réponse du service juridique après consultation :*

*« Aucune réglementation n'impose l'indication des présents et absents ou encore des votants dans le cadre des comptes-rendus des conseils communaux. En effet, et comme vous le verrez dans les autres grandes communes telles que Bordeaux ou Mérignac, ce type d'information est souvent absent des comptes-rendus même s'il n'est pas interdit de l'inscrire. En l'absence de données personnelles, le RGPD n'est pas applicable.*

*La seule obligation en la matière concerne les comptes-rendus du Conseil Municipal, obligation que nous respectons en diffusant les comptes-rendus sur le site de la ville avec l'ensemble des mentions imposées. »*

#### **2 Débats et discussions sur les sujets proposés par les Conseillers et retenus en concertation lors de la réunion précédente.**

Les Conseillers ont retenu les groupes de travail thématiques suivants :

- 1 - Mobilité/ Circulation
- 2 - Solidarité/ Jeunesse/ Culture/ Animation
- 3 - Propreté/ Sécurité/ Bien Être dans nos quartiers
- 4 - Environnement/ Végétalisation/ Alimentation/
- 5 – Participation

Il a été décidé de regrouper certains thèmes pour limiter le nombre d'ateliers.

Il est demandé ensuite à chaque Conseiller présent de faire part du ou des thèmes sur lesquels il souhaiterait s'investir sous la forme d'ateliers. Les absents seront également interrogés pour finaliser les groupes de travail.

Il est entendu que les membres devront se réunir individuellement et leurs réflexions seront présentées en séance du Conseil Communal restreint. Un modérateur devra être désigné pour chaque atelier et sera chargé de le piloter.

Les axes de travail de chaque atelier doivent être soumis à la validation des Conseillers lors de la prochaine séance du Conseil.

### **3 Présentation des trottoirs vivants par le service municipal AIR (Aqir, Initier, responsabiliser).**

Alice Hugon de Scoeux, responsable du service AIR présente le diaporama ci-joint.

Depuis 2015, la ville de Talence a souhaité participer à l'embellissement et à l'amélioration de son cadre de vie afin de favoriser les échanges entre habitants, favoriser la biodiversité mais aussi d'accepter le Zéro pesticide qui est déjà appliqué dans ses espaces verts depuis 2012. Cela s'est traduit par la mise en place de l'opération « Trottoirs fleuris » qui se décline également au niveau de la Métropole.

Comme cela est présenté dans le diaporama, le fleurissement des trottoirs se décline de plusieurs formes et la végétalisation des rues participe à la réduction des îlots de chaleur dans la ville.

Il ressort du débat qui s'engage à l'issue de la présentation, qu'il est nécessaire d'améliorer l'accompagnement et l'information des candidats. En effet, dans la mesure où il n'y a que deux séances de carottage programmées dans l'année, les volontaires peuvent attendre plus de 6 mois avant que leur projet ne se concrétise. D'où la nécessité de maintenir le lien avec eux pendant cette longue période.

Par ailleurs, il est prévu de former le personnel municipal chargé du nettoyage des rues, pour qu'il puisse identifier et préserver les plantations « trottoirs fleuris ».

Il est ensuite rappelé qu'il n'y a pas de distance minimale du trottoir pour permettre une plantation. Dans le cas de figure d'un trottoir étroit, le propriétaire doit veiller à surveiller sa plantation afin qu'elle ne gêne pas le passage des piétons et des usagers de la chaussée. D'une manière générale, les plantations ne doivent pas présenter de dangers pour les piétons, ni de risque pour les réseaux aériens ou en sous-sol.

Il est confirmé également, qu'il est possible de faire intervenir la « Brigade Anti-Incivilités », service municipal, pour que les propriétaires entretiennent leurs plantations pour garantir la salubrité, mais aussi la sécurité des piétons.

En outre, il serait judicieux et pertinent de sensibiliser les copropriétés et syndic sur cette thématique pour les encourager à végétaliser les résidences ainsi que leurs parcelles situées en bord de voirie.

Pour information, le directeur du supermarché Auchan, Conseiller Communal du collège des « forces vives », fait part également de l'engagement de sa société dans la démarche de végétalisation des espaces. Ainsi, des bacs ont été installés sur la toiture du bâtiment et la végétalisation du parking est en cours d'élaboration.

Dans la même logique il est proposé par une Conseillère de développer la végétalisation des arrêts de bus et globalement des espaces ouverts au public pour lutter contre les îlots de chaleur.

Pour conclure sur ce sujet et en réponse à une question posée, il est confirmé que la Ville étudie la création de « forêts urbaines » sur le territoire communal. Le Conseil sera bien entendu informé et associé dans les démarches futures.

#### **4 Questions Diverses.**

- Il est annoncé par M. JOYON qu'une réunion commune des 4 Conseils Communaux sera organisée prochainement sur le thème de la sécurité, en réponse aux attentes en la matière des Conseillers Communaux. Il s'agit en effet, d'une thématique plébiscitée par chaque Conseil.  
Compte-tenu de la situation sanitaire, cette réunion ne pourra se dérouler en présentiel ; aussi il convient au préalable de convenir des modalités d'organisation de celle-ci.
  
- Circulation/mobilités : Il est signalé à l'élu de secteur que le passage piétons de la rue de Suzon, en face de la Boulangerie, est effacé ce qui représente un danger pour les usagers. Il faudra également, selon l'avis de tous, envisager de créer un passage piéton sur la rue de Suzon au droit de la sortie du parc du Couvent.  
Une Conseillère insiste par la même occasion sur le côté « accidentogène » de la rue Dourout.  
Les services Métropolitains travaillent sur le sujet, mais les Conseillers estiment qu'il est impératif de modifier son aménagement.  
Il est également évoqué l'incivisme de certains, notamment de cyclistes qui roulent sur les trottoirs ou des motos qui stationnent sur les trottoirs, mais aussi de voitures qui roulent sur les pistes cyclables, ou de voitures qui stationnent sur les pistes cyclables et trottoirs (les poussettes et PMR ne peuvent plus passer). Ces points pourraient être étudiés par l'atelier Sécurité.
  
- Il est signalé par un Conseiller la présence de rassemblements de jeunes en face du collège Notre Dame Sévigné qui entraînent des nuisances pour le voisinage ainsi que des dégradations sur l'espace public. Il conviendrait de sensibiliser les responsables de cet établissement.
  
- Parc Robespierre : Il est rappelé que l'ancien Conseil Communal avait acté l'implantation d'un composteur collectif sur cet espace. Il doit se concrétiser cette année.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, M. JOYON lève la séance à 20h05.